

Délibération n° 2026-II

Objet : Affectation anticipée des résultats 2025 du budget principal

Membres en exercice :	19
Présent.e.s :	17
Pouvoir.s :	2
Absent.e.s :	0
Votant.e.s :	19

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

- 19 VOIX POUR
- 0 VOIX CONTRE
- 0 ABSTENTION

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire :

- date transmission au contrôle de légalité : 09/03/2026
- date de publication : 09/03/2026

Pour extrait conforme,

Fait et délivré les jours, mois et an ci-dessus

CONSEIL MUNICIPAL DE PARÇAY-MESLAY

Séance du jeudi 5 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Parçay-Meslay, légalement convoqués le vingt-sept février, se sont réunis en séance publique, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Bruno FENET, Maire.

Présent.e.s :

Monsieur Bruno FENET, Madame Agnès NARCY, Monsieur Damien MORIEUX, Madame Eugénie TERRIEN, Monsieur Jean-Marie GALPIN, Monsieur Gérard BLANCHARD, Madame Stéphanie BORREGA, Madame Angélique BOUÉ, Madame Sophie CARTIER, Madame Marie-Christine CAUWET, Monsieur Jean-Marc GILET, Monsieur Jean-Pierre GILET, Monsieur Jean-Dominique MARCHADIER, Monsieur Laurent MARCHAIS, Monsieur Géraud PAPON, Madame Brigitte RICHARD, Madame Slavica TANKOSKA.

Ont donné pouvoir :

Madame Christine BOULAY à Madame Slavica TANKOSKA, Monsieur Matthieu TABURET à Monsieur Géraud PAPON.

A été élu.e secrétaire de séance à l'unanimité :

Madame Eugénie TERRIEN.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le 09/03/2026

ID : 037-213701790-20260305-DELIB_2026_11-DE



Monsieur le Maire expose :

L'article L. 2311-14 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif (CA).

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du CA, le Conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du CA, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'Etat des restes à réaliser au 31 décembre.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune.

CONSIDÉRANT les résultats du compte administratif du budget principal ;

VU l'avis de la Commission Finances du 11 février 2026 ;

Sur le rapport de Monsieur Bruno FENET, Maire, tel que transmis préalablement aux membres et tel que repris dans la présente ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

- **DE REPRENDRE** par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé en 2025 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026 ;

- **DE PRÉCISER** que si le CA venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CA ;

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2025 du Budget Principal comme suit :

Affectation des résultats de l'exercice 2025	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	597 701,04 €
B- Résultat antérieur reporté	
Ligne 002 du compte administratif	300 000,00 €
C- Résultat à affecter (A+B)	897 701,04 €
D- Solde d'exécution d'investissement	164 123,40 €
Déficit d'investissement	
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
1. Affectation en réserves R 1068 en investissement dont :	553 523,62 €
a. Affectation en couverture du besoin de financement de la section d'investissement (R 1068)	164 123,40 €
b. Affectation en dotation complémentaire d'investissement (R 1068)	389 400,22 €
2. Report en fonctionnement R 002	344 177,42 €



AFFECTATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
1. Affectation en investissement D 001	164 123,40 €



Secrétaire de séance,

Eugénie TERRIEN



Le Maire,
Président la séance,

Bruno FENET

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le 09/03/2026

ID : 037-213701790-20260305-DELIB_2026_11-DE

